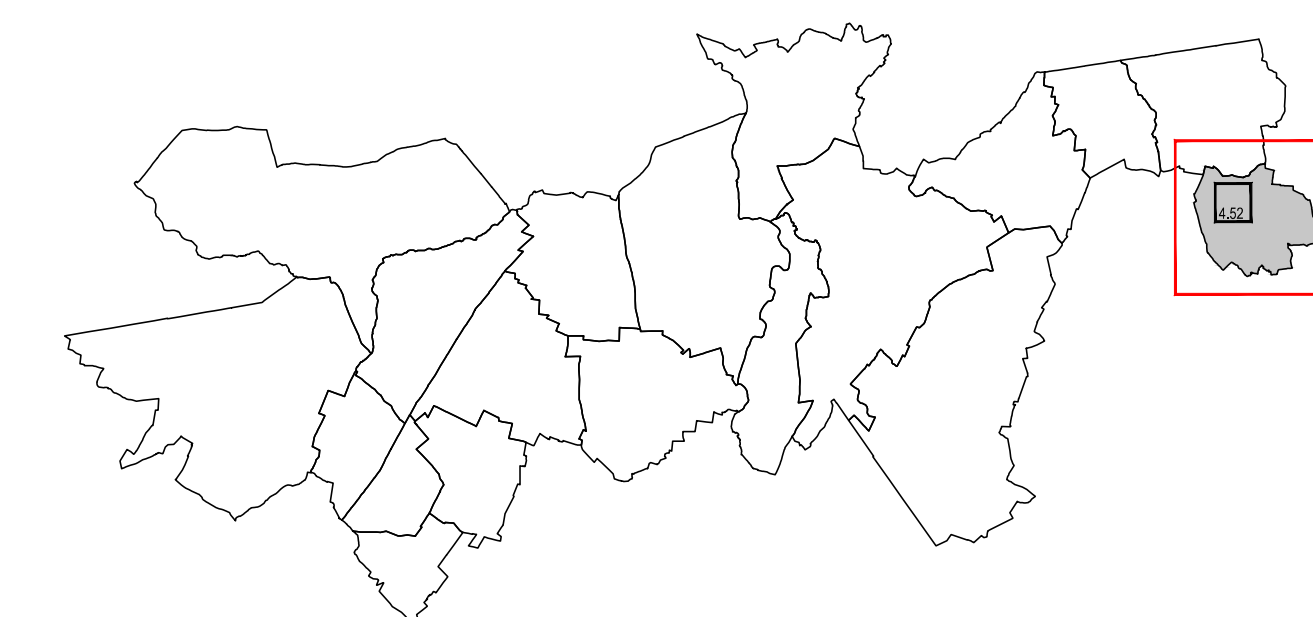


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL




PLAN DE ZONAGE
Rozoy-le-Vieil
Ensemble

Echelle : 1/5000

Objet	Arrêté le 12 mars 2020
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur



Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- B Bâtiment
- Élément architectural
- Pu Puits

Patrimoine naturel :

- H Haie
- Etendue d'eau
- E Espace arboré
- Pa Parc

Légende :

- Limite des zones
- E Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- S Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative